

République Française  
Département MORBIHAN  
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 avril 2026  
Délibération n°2026 – 04 – 06

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Vote

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Présents : Rémi MICHEL, BRULE Corinne, Gilles DEFONTAINE, LE GOFF Tony, PERRET Morgane, Géraldine OLIVIER, ASFEZ Peggy, Josiane BERTHET, Bruno COUPLÉ, Sébastien GUIMENÉ, Brice LEMASSON.

Absents :

MME PERRET Morgane a été élue secrétaire de séance  
Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose au conseil, de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.  
Ainsi pour l'année 2026 les taux de références seraient les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 40,17  
- Taxe foncière non bâties : 52,21  
- Taxe d'habitation : 15,43

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les taux proposés pour l'année 2026.

Pour copie conforme,  
Le 27 avril 2026  
Certifié exécutoire

Le Maire,  
Rémi MICHEL

